



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

## AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

### **Règlement numéro RY-2026-132 abrogeant le règlement RY 2025-127**

**Avis est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska.**

Le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 17 mars 2026, lors d'une séance ordinaire tenue au Pavillon communautaire au 100, rue Guilbault à Yamaska, le règlement numéro **RY-2026-132** abrogeant le règlement numéro RY-2025-127 de contrôle intérimaire visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans le secteur du périmètre d'urbanisation de Yamaska.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 au 100, rue Guilbault à Yamaska.

Donné à Yamaska, ce 18 mars 2026.

---

Annie Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h 30 le 18 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mars 2026.

---

Annie Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière